CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2019



Dates de convocation :

8/11/2019

Dates d'affichages :

25/11/2019

Membres en exercice: 23 Membres présents : 18

Membres absents représentés : 4

Membres absents: 1

Nombre de suffrages exprimés : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAULIEU

L'an deux mille dix-neuf, le 15 novembre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESLIN, Maire de SAULIEU.

<u> Etaient présents</u> : Jean-Philippe Meslin, Maire,

Odile Lhuillier, Emmanuelle Rose, Colette Grossetête, Lionel Duvauchelle, Fabrice Dufour, Reine Baudoin, , Marie-Claude Overney Luc Paris, Hervé Louis, Marc Reville, Jean-Marc Petit, Olivier Maréchal, Jean-Pierre Fougeray

Ont donné pouvoir : Nathalie Moutinho à Jean-Philippe Meslin

Martine Mazilly à Marc Reville Guylaine Jean-Pierre à Emmanuelle Rose Anne-Catherine Loisier à Jean-Mac Petit

<u>Était absent</u> : Céline Ribeiro

Mme Reine BAUDOUIN a été élue secrétaire de séance

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- 2. Décisions du Maire
- 3. DM budget principal
- 4. DM budget eau et assainissement
- 5. Avenant n°1 lot 5 serrurerie au marché de travaux d'aménagement intérieur de la Basilique Saint-Andoche
- 6. Demande de subvention au conseil départemental pour travaux de voirie 2020
- 7. Demande de subvention pour travaux de toiture de la salle polyvalente Plan de financement
- 8. Travaux de rénovation des projecteurs d'éclairage de l'ours Pompon
- **9.** Subventions aux associations
- 10. Convention de mise à disposition temporaire de la Galerie Pompon à la Communauté de Communes de Saulieu pour les activités de l'office de tourisme
- 11. Mise en place d'un tarif spécifique au service périscolaire
- 12. Tableau des emplois
- 13. Horaires de la médiathèque
- 14. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité

3- DECISION MODOFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE à 17 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS

la décision modificative budgétaire du Budget principal, portant sur des dépenses et recettes non prévues au budget primitif principal 2019 (document consultable en mairie).

4-DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE à 17 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS

la décision modificative budgétaire du Budget principal, portant sur des dépenses et recettes non prévues au budget primitif Eau et Assainissement 2019 (document consultable en mairie).

5- AVENANT N°1 LOT 5 SERRURERIE AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA **BASILIQUE SAINT-ANDOCHE**

Vu la décision du Maire nº 4/2019 du 15 juillet 2019 attribuant le marché public « TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA BASILIQUE SAINT ANDOCHE » en 6 lots et notamment le Lot 5 Serrurerie, Métallerie à l'entreprise LES FORGES DU MORVAN (58170) pour un montant HT de 9 912.20 €,

Vu la proposition d'avenant n° 1 pour ce même lot présenté par le Maître d'œuvre et relatif à la fourniture et la pose d'une porte en plexi glace épaisseur 5 mm de 540/760 pour fermeture du local d'accueil d'un montant HT de 666.00 €,

Considérant que le montant de l'avenant est supérieur à 5 % par rapport au montant initial du marché, et qu'il y a lieu de prendre une délibération dans ce cas précis :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'avenant n° 1 au marché « TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA BASILIQUE SAINT ANDOCHE » du lot 5 Serrurerie, Métallerie de l'entreprise LES FORGES DU MORVAN (58170) comme détaillé ci-dessous :

TOTAUX TTC		11 894.64 €	799.20 €	12 693.84 €	
TVA 20.00 %		1 982.44 €	133.20 €	2 115.64 €	
5 LES FORGES DU MORVAN		9 912.20 €	666.00 €	10 578.20 €	6.72 %
Lot Entreprise		Montant HT marché initial	Avenant n° 1	Nouveau montant	Variation

Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier, avenant joint en annexe. **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget principal 2019 de la commune.

6- TRAVAUX DE VOIRIE 2020 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les travaux de voirie prévus pour l'année 2020 sont les suivants :

Localisation des travaux	Travaux	Dépenses	Dépenses
	1101001	estimatives en € HT	estimatives en € TTC
Impasse des Ardillières - accès foirail	Scarification + bicouche	7 824,70	9 389,64
Chemin du château Voyer	Délignement + enrobé	22 190,40	26 628,48
Ruelle des écoles	Réfection de chaussée en enrobé	3 421,15	
Rue de Villeneuve	Reprise du trottoir en enduit bicouche	1 521,90	1 826,28
Rue de Boutot	Réfection de voirie en enrobé	13 738,46	16 486,15
Rue du Tour des Fossés	Réfection chaussée	11 004 05	14 392,86
Rue du Toul des Posses	(de la rue Jules Ferry à la rue des Tanneries)	neries) 11 994,05	
Trottoir RD 906	Réfection en enrobé - Version trottoirs bordures	23 819,40	28 583,28
Avenue de la gare	Réfection trottoirs en enduit bicouche	1 212,50	1 455,00
Chemin de la Combe Guillaume	Réfection de chaussée en enrobé	10 412,45	12 494,94
TOTAL		96 135,01	115 362,01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le projet prévisionnel de travaux de voirie communale tel que défini ci-dessus pour un montant H.T. de 96 135.01 €,
- Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV).
- Précise que les dépenses sont inscrites à la section d'investissement du budget principal de la commune en 2020,
- Certifie que les travaux portent sur une voirie communale ou une route départementale
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention

- **Définit** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Programme de Soutien à la Voirie Communale	☑ Sollicitée	96 135,01 € H.T.	30 %	28 840.50 € H.T.
Amendes de police	☐ Sollicitée		25 %	
Autre :	☐ Sollicitée ☐ Attribuée		%	
Autre :	☐ Sollicitée ☐ Attribuée		%	
Total des aides			30 %	28 840.50 € H.T.
Autofinancement du maître d'ouvrage			70	67 294.51 € H.T.

7- TRAVAUX DE TOITURE DE LA SALLE POLYVALENTE DEMANDE DE SUBVENTION PLAN DE FINANCEMENT

Vu la délibération 95-2018 du 11 décembre 2018 approuvant la réalisation des travaux de réfection de toiture de la salle polyvalente pour un montant global de 96 239 € HT – 115 486.80 € TTC

Considérant qu'il y a lieu de modifier le plan de financement provisoire pour des travaux non prévus par la délibération du 11 décembre 2018, le montant global du projet s'élève désormais à 108 241.60 € HT − 135 301.99 € TTC ; Après avis favorable du Conseil de la Communauté de Communes de SAULIEU, par délibération n°2018-086 du 10 décembre 2018 pour cette opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le projet de réalisation des travaux de réfection de toiture de la salle polyvalente pour un montant global de 135 301.99 € HT − 162 362.39 € TTC

DEPENSES ESTIMATIVES H.T.		
Couverture étanchéité	77 671.79 €	
Charpente	53 290.20 €	
Contrôle technique	2 520.00 €	
Coordinateur SPS	1 370.00 €	
Diagnostics	450.00€	
TOTAL H.T.	135 301.99 €	
TOTAL T.T.C.	162 362.39 €	

Sollicite pour ces travaux l'aide du Département dans le cadre des appels à projets pour la protection du patrimoine communal

Sollicite pour ces travaux l'aide du PETR dans le cadre du contrat de ruralité,

Sollicite pour ces travaux l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR au taux maximum,

Défini le plan de financement provisoire suivant :

FINANCEURS PUBLICS	Sollicitée ou déjà attribuée	Dépense éligible	Taux d'aide	Subvention
PETR Contrat de ruralité	Sollicitée	135 301,99 €	17,82%	24 120,80 €
Etat - DETR	Sollicitée	135 301,99 €	40,00%	54 120,80 €
Conseil départemental	Sollicitée	100 000,00 €	30,00%	30 000,00 €
TOTAL DES AIDES			80,00%	108 241,60 €
AUTOFINANCEMENT		20,00%	27 060,39 €	
TOTAL RECETTES			135 301,99 €	

Précise que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget de la commune ;

S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet

Atteste de la propriété communale de la salle polyvalente.

Autorise le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

8- TRAVAUX DE RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC - FONDS DE CONCOURS SICECO

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux de rénovation des projecteurs d'éclairage de l'Ours Pompon ainsi que le remplacement d'une crosse d'éclairage public Place Charles de Gaulle doivent être réalisés.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant total des travaux s'élève à 3 963.28 € et la contribution de la commune est évaluée à 2 973.14 €

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Demande** au SICECO la réalisation des travaux de rénovation des projecteurs d'éclairage de l'Ours Pompon ainsi que le remplacement d'une crosse d'éclairage public Place Charles de Gaulle,
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO,
- Autorise l'amortissement de ces travaux sur 15 ans.

9- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'association Pour la Promotion des Produits Gourmands du Grand Morvan a fêté en 2019 le 30ème anniversaire des Journées Gourmandes de Saulieu.

Un certain nombre de dépenses inhabituelles a été engagé pour cette occasion et l'exercice comptable est déficitaire de $3\,000\,$ €.

Afin de pouvoir équilibrer son budget sans avoir recours à un emprunt auprès de la banque, le Président de l'association demande une subvention exceptionnelle de 1 800 €.

Cet exposé entendu, Monsieur le Maire présente la proposition de subvention suivante :

A l'Association Pour la Promotion des Produits Gourmands du Grand Morvan une subvention exceptionnelle de 1 800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 21 VOIX POUR et 1 ABSTENTION,

- **Vote** une subvention exceptionnelle à l'Association Pour la Promotion des Produits Gourmands du Grand Morvan de 1 800 €uros, et dans la limite des crédits votés au budget primitif au compte 6574.
- Autoriser le Maire à signer tout document relatif au versement de cette subvention.

10- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LA GALERIE POMPON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU POUR LES ACTIVITES DE L'OFFICE DE TOURISME

La communauté de communes réalise des travaux à l'office de tourisme du 5 novembre 2019 au 31 janvier 2020. La commune met à disposition les locaux de la galerie Pompon pendant cette période moyennant le remboursement des frais de fonctionnement par la communauté de communes. Une convention va être signée entre les deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accorde l'autorisation à la communauté de communes d'occuper les locaux de la galerie Pompon à titre gracieux
- Facture les frais de fonctionnement pendant cette période,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

11- MISE EN PLACE D'UN TARIF SPECIFIQUE AU SERVICE PERISCOLAIRE

Un élève de l'école maternelle qui fréquente le service de la cantine présente une allergie alimentaire qui nécessite un régime particulier.

Le service de cantine scolaire ne peut pas assurer la fourniture d'un repas adapté.

Le médecin scolaire propose la mise en place d'un projet d'accueil personnalisé (PAI) et le repas sera fourni par les parents.

Il convient d'adapter le tarif de garde de cet enfant qui n'aura plus de repas facturé par le service périscolaire.

Vu la délibération 49-2018 du 29 juin 2018 fixant les tarifs de la garderie périscolaire et du restaurant scolaire. Sur proposition du Maire, le tarif du temps de garde de la pause méridienne pour un PAI sera celui appliqué au périscolaire du soir :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Applique** la tarification du temps périscolaire du soir à un temps de garde du temps méridien dans le cadre d'un projet accueil individualisé

Tarifs	Ressources mensuelles (revenu net)	Familles 1 ou 2 enfants *	Familles 3 enfants et + *
1	< à 1 210 €	2.00 €	1.60 €
2	de 1 211 € à 2 000 €	2.10 €	1.70 €
3	de 2 001 € à 3 000 €	2.20 €	1.75 €
4	de 3 001 € à 4 000 €	2.35 €	1.90 €
5	> à 4 001 €	2.50 €	2.00 €

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette délibération.

12- TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi du 26 janvier 1984, notamment l'article 53,

Considérant l'étude de l'ensemble du tableau des emplois, des besoins des services, des possibilités d'avancement de grade de certains agents ou de promotion interne le Maire propose les suppressions et créations de postes suivants, après accord du CTP du Centre de Gestion de la FPT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

- Décide la modification du tableau des emplois permanents de la manière suivante :

Grade actuel supprimé	Grade créé		Observations
	Mutation - Agent administratif	Temps Complet	A compter du 01/01/2020
Technicien principal 2è classe	Technicien principal 1ère classe	Temps complet	A compter du 01/01/2020 Après avis CAP
Animateur principal 2ème classe	Animation principal 1ere classe	Temps complet	A compter du 01/01/2020 Après avis CAP

13- MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE

Suite au réaménagement de la médiathèque et les nouveaux services proposés, il convient de modifier les horaires d'ouverture au public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité,

- Décide la modification des horaires d'ouverture de la médiathèque de la manière suivante au 1er décembre 2019 :

	Nouveaux horaires au 1er décembre 2019	
Mardi	14h - 18h	
Mercredi	10h - 18h	
Vendredi	14h - 18h	
Samedi	9h - 13h et le 1e samedi de chaque mois de 9h à 16h	

Fin de la séance à 20h30.

Le Maire, Jean-Philippe MESLIN

